

Conseil métropolitain du 13 décembre 2019

La Métropole Européenne de Lille résolument digitale

La Métropole Européenne de Lille choisit la SEML EuraTechnologies pour accélérer le développement de la filière numérique sur le territoire

Depuis plus de 10 ans, la Métropole Européenne de Lille (MEL) porte une politique ambitieuse en faveur du développement et de l'animation de la filière numérique sur son territoire. L'objectif étant de devenir, à terme, la première « Smart métropole » d'Europe.

Dans cette optique, elle a voté, ce 13 décembre, l'attribution de son Contrat de Concession de Service Public (CSP), pour l'animation et le développement de la filière numérique, à la SEML EuraTechnologies. Ce contrat, d'une durée de 5 ans, entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

« La MEL mise depuis plus d'une dizaine d'années sur le numérique pour doper l'attractivité et le développement du territoire : l'innovation digitale est au cœur des nouveaux relais de croissance, c'est aussi un levier essentiel dans le maintien et la création d'emplois » déclare Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille.

Une stratégie métropolitaine ambitieuse de développement de la filière numérique

Cette stratégie s'articule en trois grands axes :

- **Contribuer à l'essor d'une métropole attractive et visible** à l'échelle nationale, voire internationale ;
- **Permettre un développement du numérique dans l'ensemble des filières clés du territoire et contribuer à une digitalisation de toutes les entreprises et acteurs de la métropole ;**
- **Proposer une offre à valeur ajoutée de toute la chaîne de valeur du numérique** (production, distribution, consommation et services).

L'attribution, à l'issue d'une procédure d'attribution concurrentielle, de la **CSP pour l'animation et le développement de la filière numérique, à la SEML EuraTechnologies participera à la mise en œuvre innovante de cette stratégie métropolitaine.**

Cette Délégation de Service Public s'appuiera sur la mise en place d'une gouvernance plus opérationnelle : la MEL participera, aux côtés de son concessionnaire, à la définition et à la construction d'actions pour une métropole résolument numérique.

Une mise en œuvre innovante de la stratégie métropolitaine

La MEL confie à la SEML EuraTechnologies une responsabilité élargie pour mobiliser et soutenir la filière numérique, en faisant aussi profiter l'ensemble de l'économie de son savoir-faire. Ses objectifs sont de :

- **Mettre en œuvre la stratégie de développement de la filière numérique, initiée par la MEL, suivant 8 domaines d'activités stratégiques, à fort potentiel*.**
- **Faire monter en puissance les programmes d'accompagnement des startups ;**
- **Animer et accompagner les acteurs de la filière numérique présents sur le territoire ;**

- **Veiller à conserver les talents du numérique déjà présents sur le territoire et à en attirer de nombreux autres.**
- **Assurer la gestion et la promotion des bâtiments et « sites dédiés » aux activités du numérique situés sur le territoire métropolitain.** À savoir : le bâtiment le Blan-Lafont à Lille, le site Banchemaille à Roubaix (immeuble Fontenoy puis ensemble Pollet réhabilité à horizon 2022-2023) et l'immeuble « Eclat » situé sur le site Agrotech à Willems.

L'enjeu est d'apporter un nouvel élan à ces sites qui auront vocation à accueillir des espaces d'incubation, d'accélération, des hôtels d'entreprises, des organismes de formation et de recherche et des centres de ressources.

Ce contrat de Concession de Service Public, d'une durée de cinq ans, correspond à un engagement global de près de **53 millions d'euros (soit un montant équivalent à la période 2009-2019) pour la MEL, en faveur de la digitalisation du territoire. En effet, la MEL finance 15,5 millions d'euros en soutien à l'accompagnement des entreprises** (permettant une croissance importante du nombre d'entreprises créées et accompagnées, de 130 en 2018 à 230 en 2024) et investit dans les « turbines » que sont les sites d'accueil des entreprises incubées et accélérées : 4,7 millions pour les travaux de réhabilitation de le Blan-Lafont et du bâtiment Fontenoy à Roubaix et 32,9 millions pour la réhabilitation du bâtiment Pollet à Roubaix.

** Les domaines stratégiques sont dans le détail :*

1. *E-commerce, digitalisation du commerce et de la grande distribution, commerce connecté*
2. *E-logistique, distribution connectée*
3. *Santé et médecine connectées, e-santé, m-santé (santé mobile)*
4. *Jeux vidéo et images*
5. *Textiles intelligents, smart textile (e-textile)*
7. *Robotique et cobotique « de services professionnels »*
8. *Intelligence artificielle au service des principaux domaines d'activités métropolitains.*

À propos de la MEL

Au service des 90 communes qui la composent, agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis le 18 avril 2014, est composé de 184 membres élus au suffrage universel direct pour 6 ans.

www.lillemetropole.fr  @MEL_Lille  @melcommunity

Contact presse :

Charlotte Roussel
Attachée de presse
croussel@lillemetropole.fr
03 20 21 67 82